

# La trilogie de la vie [2ème partie]

Autor(en): **Gauchat, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1910)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-240475>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## LA TRILOGIE DE LA VIE

—❖—

### II

fèrmalyè, s. f. pl. fiançailles.

*fèrmalyè* (Vd, V, F), *frèmq̄dè* (Vd Château-d'Œx), *fèrmadè* (V Conthey), *farmâlè* (V Châble, *Atl. ling. d. l. Fr.* 563, l'a doit être bref).

1. fiançailles; 2. contrat de mariage; 3. repas de fiançailles.

1. *Mé sovigno d'on pouro coüer, qu'a veindu la senanna de sé fermaillé un boccon dè courti, por conteinta lé valèt*, je me souviens d'un pauvre individu qui a vendu, la semaine de ses fiançailles, un morceau de jardin pour contenter les jeunes gens (pour payer la rançon due à la société de garçons, v. *maryq̄azo*, *Encycl.*), Bridel, *Valets*, *Recueil Corbaz*, p. 57. *Quând nos irans bas per stau fins, Auei noutrès Ermaillès, Te mè parlavè, m'in sovins, Totèvi dè fermaillès*, Quand nous étions là-bas dans ces prés, Avec nos bestiaux, Tu me parlais, je m'en souviens, Toujours de fiançailles (*Bergère abandonnée*, *Helv. Alm.* 1810, p. 121). *Fèrè lè fèrmalye*, célébrer les f. F. Nous n'avons pas d'exemples pour les sens 2 et 3, indiqués par Dumur, *Voc.*, mais notre correspondant de Château-d'Œx définit le mot: « reconnaissance ou contrat de mariage entre les époux », et Barman donne dans son *Voc.*, outre le sens de fiançailles (Martigny), celui de « fête du jour du mariage ». Comp. *fèrmalyè* (V Lens) = repas de fiançailles.

**Hist.** Le mot est tombé en désuétude dans les cantons de Vaud et du Valais, mais il est encore bien vivant et attesté par

tous les dictionnaires dans celui de Fribourg. Il a dû être très répandu : on trouve *fermalhas*, fiançailles, en ancien provençal : *fermaille*, avec le sens plus général de traité, accord, en vieux français. Plusieurs patois français modernes ont conservé le mot avec notre sens, tandis qu'en provençal d'aujourd'hui il a pris la signification plus spéciale de repas de fiançailles. Dans la Suisse romande, il a eu pour concurrents : les mots français *fiançailles*, *promesse(s) de mariage*, *accord*, *accordailles*, outre les mots patois *akòrdairon* (Vd) et *grintô* (Vd), voir sous ces mots. Le verbe (*se*) *fiancer* est peu populaire dans nos contrées : il est emprunté à la langue littéraire ou remplacé par *promettre*, *être promis*, *s'accorder*, *s'arranger*, *s'engager*, *s'épouser*, *faire le noud*. Il existe cependant des termes autochtones : *krintā*, *èkrintā* (V, comp. *grintô*, cité plus haut) et *s'alyansi* (« s'alliancer » N), voir ces mots. La carte 563 de l'*Atlas ling. de la France (ils sont fiancés)* présente la même bigarrure de termes, mais plus en grand. *Le fiancé*, *la fiancée* se disent, en laissant de côté certaines tournures ironiques, très occasionnelles, avec le mot français, plus ou moins adapté au patois (voir sous *fyansé*), ou en employant des mots tels que *le prétendu*, *le futur*, *l'époux*, *le sien* (V), *son grivois*, *sa grivoise* (N Val-de-Travers); mots du crû : *tsèrmalai* (Vd Vallorbe), qui a signifié d'abord autre chose, voir *maryādzō*, *Encycl.*, *mélin* (Vd Chenit), « *le pain brûlé* » = fiancé, « *la miche brûlée* » = fiancée (Vd Salvan), *lā bé*, *lā bäl* (« beau » B), etc. Plusieurs de ces derniers répondent aussi à l'idée de *bon ami*, voir sous *an.mā*. Mais l'expression la plus usitée pour *fiancé*, *-ée* est *le promis*, *la promise*, voir sous *prômè* (*pròmetu*). Vieilli : *akòrdāyā*, fiancée (Vd). Périphrase humoristique : *nè fəðə*, *nè fəna*, *nè putan*, *nè vèva*, « ni fille, ni femme, ni putain, ni veuve », = fiancée (Vd Leysin).

L'expression *fèrmalyè* est tirée du latin *firmus*, *firmare*, rendre valide, garantir, pris dans un sens juridique (comp. le développement de sens *firmare* → *signer* en italien), à l'aide du suffixe *-alia*, emprunté dans ce cas peut-être à *sponsalia*,

fête de fiançailles. Ce dernier s'est perpétué, chez nous, très faiblement, sous la forme *épòzalyè* (voir ce mot).

**Encycl. 1.** Les fiançailles, qui étaient, pendant le haut moyen âge, une espèce de marché conclu entre le fiancé et le père ou tuteur de la fiancée, ont beaucoup perdu de leur **ancienne importance**. Le terme de *fèrmalyè*, ainsi que ses synonymes (p. ex. *accòrdairon*; *grintô*, de \*credentale, comp. en vieux français *creanter*, *graanter* = garantir) renferment en eux-mêmes le souvenir du respect avec lequel on traitait la chose et de sa valeur juridique. Le déclin actuel des mots symbolise celui des usages. M. E. Ritter a publié dans les *Etrennes chrétiennes* de 1887, p. 167-193, de curieux extraits des registres du Consistoire et du Conseil de Genève, datant du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle et démontrant quelle importance on accordait jadis aux promesses et aux gages échangés entre fiancés. Les Conseils avaient le pouvoir de les déclarer nuls ou de forcer les rétractants à les maintenir. « Que nulle promesse de mariage ne se fasse clandestinement..., mais qu'il y ait pour le moins deux témoins, gens de bien et de bonne réputation. » (*Ordonnances ecclésiastiques passées en Conseil gén. en 1576*; Ritter, p. 170). Nous lisons dans les *Mémoires* d'Abraham Chaillet (Neuchâtel): 1664. « Le 8 janvier sont estées faictes les fyançailles de Marguerite ma fille, en ma maysson, avec Louy fils de feu noble Abraham Chambrier.... Dieu les veuille begnir. Amen. Le traicté de mariage (qui pouvait donc se faire à la même occasion) a esté receu par le S<sup>r</sup> Jonas Purry et le grephier Benoit Cortailod » (*Musée neuch.* 1898, p. 73). Toutefois, M. Ritter produit déjà des pièces d'où il ressort que les Conseils étaient quelquefois impuissants à se faire respecter par des époux récalcitrants. Aujourd'hui, le clergé et le gouvernement n'interviennent pas avant la publication des bans de mariage, à moins qu'il n'y ait une plainte pour dommages et intérêts ou tort moral. Les fiançailles sont devenues affaire privée. Le jeune couple se dispense même assez souvent de la formalité de fiançailles officielles et passe immédiatement de la

« fréquentation » (voir sous *an.mā*) aux « annonces ». M. Gabbud (Bagnes) écrit dans les *Archives s. des trad. pop.* V, p. 48 : « Les projets de mariage ne sont révélés aux parents eux-mêmes qu'au cours des derniers jours précédant la publication des bans. Afin de tout dissimuler jusqu'à la dernière minute, on attend pour *aller marquer* (inscription des bans) que la nuit soit complète : c'est alors seulement que l'on gagne le presbytère par quelque sentier détourné ». Heureuse la jeune fille qui n'a pas besoin de se répéter le proverbe vaudois : *la promèsa d'on galan durè atan tyè on bòtyè blyan* (autant qu'un bouquet blanc).

2. Les vieux papiers publiés par M. Ritter relatent une coutume symbolique dont toute trace a disparu : « la dite Emery requérant que le dit Groby soit condamné à accomplir les promesses de mariage par lui faites à la dite Emery, accompagnées et confirmées par toutes les circonstances pratiquées en semblable cas, jusqu'à avoir **bu ensemble au nom de mariage**, en mêlant le vin du verre de l'un dans celui de l'autre, à la manière accoutumée, en présence de parents, et reçu de part et d'autres les félicitations ordinaires » (année 1701, p. 187, passage reproduit dans les *Archives s. des trad. pop.* I, 74) ; « burent en nom de mariage » (année 1655, ib. p. 176).

3. Nous apprenons de quelle nature étaient les **gages** réciproques : la fiancée reçoit des gants (p. 172, 186 ; coutume conservée dans le Bas-Poitou et dans l'Aunis, voir Scheffler, *Die franz. Volksdichtung und Sage*, I, 164), un quart de louis d'argent, des épingles et une bague ; le fiancé reçoit en retour un mouchoir à pointe (dentelle, p. 176) ; elle reçoit une bague de diamant, lui des bracelets (p. 179). Aujourd'hui on se donne avant tout le traditionnel anneau d'alliance, qui remonte au temps des Latins, appelé *anó*, *baga* (*d'aliyansə*, *dè maryādzə*, *bäg də nas* = noces, B), *vèrdzə* ou *vèrdzèta* (V), ironiquement *frèpa* (*frette*) ou *fèradé* (*ferraille*, V Isérables). Superstition notée à Hermance (G) : pour rester maîtresse dans le ménage, il faut vite courber le doigt quand on reçoit la bague d'alliance,

pour qu'elle ne dépasse pas la jointure. — Le fiancé fait aussi cadeau d'autres bijoux : broches, colliers, pendants d'oreilles, montre en or, ou de pièces d'or de 40 ou de 100 francs. Les présents dans leur ensemble portent le nom de *gadzō* (voir ce mot), *ingazèmin* (proprement *engagement*, V), *èy* (= ?, F Montbovon), *èrè* (litt. *arrhes*, F), *mōndrè* (du latin *munera*, F). On voit par-ci par-là le mot *promèssè* se matérialiser et prendre le sens de gages (Vd et F). On se sert aussi des désignations générales de *kadō*, *ètrj̄n.na*, *dōn.na*, etc.

4. Le repas de fiançailles est peu usité de nos jours. Il portait le nom de *sòpat* (litt. petite soupe, « souper offert autrefois par les fiancés à leurs parents et amis quelques jours avant la noce », B), *səpā*, *choupā*, etc. *di fyansalyè* (Alpes vaudoises), *bāla dāmèindzə* (« beau dimanche », parce que le repas se faisait surtout le premier dimanche de la publication des bans à l'église, chez les parents de l'époux, Vd), *grintou* (Vd Vallée de Joux), *rəbōta dou krintā* (« ribote des fiançailles », V Grône), *fèrmalyè* (V Lens), *marinda di fèrmalyè* (F), *mouèrand dē fyinsèy* (B).

5. C'est après les fiançailles qu'il fallait autrefois payer à boire aux sociétés de garçons (voir sous *maryādzō*, *Encycl.*). Bridel raconte dans ses *Valets* (*Recueil Corbas*, p. 57) : « Après les fiançailles, il fallait que tous ceux qui se mariaient fissent boire et danser les garçons et les filles du bourg, ou leur donner une quantité d'écus pour se divertir au cabaret. Personne n'osait se rebiffer, si bien que cela gênait fort les fiancés, qui bien des fois ne possèdent pas plus qu'il ne leur faut pour s'ôter la faim et payer le berceau. Je me souviens, etc. (suit la phrase que nous citons parmi les exemples de *fèrmalyè*).

6. M. A. Thomas vient de ramener avec bonheur à un type latin \*juxtulare le mot *djouklla*, qu'il a trouvé dans le *Glossaire* de Bridel, avec la traduction « promettre en mariage son fils ou sa fille tout jeunes » et la mention « Jura » (*Romania*, 1910, p. 238). L'original manuscrit de Bridel, que nous avons sous les yeux, ne contient pas les mots « tout jeunes », qui

doivent être une addition, fondée ou non, de L. Favrat. Les patois modernes ne paraissent plus connaître *djouklyā*, que la phonétique défend du reste d'attribuer au Jura bernois, comme le fait M. Thomas. Par *Jura*, Bridel entend plus généralement la Suisse occidentale (Vallée de Joux, Neuchâtel, Berne).

7. La rupture des fiançailles n'a pas donné lieu à la création d'expressions bien intéressantes. On emploie *rompre* et ses synonymes ou d'autres périphrases de circonstance. Citons cependant *dèfyansi* (N), *dèfyinsiə* (B); *dèzakòrdé* (N Val-de-Travers), *dègəlyi lə maryādzə* (litt. faire tomber le m., Vd Vaulion), *krapā la kotyuijè* ([faire] sauter la couture (V Salvan).

**Mārya.** s. f. la rage de se marier.

N'apparaît qu'en Valais, dans le district d'Entremont, terme grossier.

è *dèrindja da mārya*, il devient fou de ne point trouver à se marier (Lourtier). è *rin kə é mārya kə mè o mōndo an mizèrə*, ce n'est que la rage du mariage qui met le monde dans la misère (Chable). *tè fò i prèdjé dè la mārya po i firè plèzi* il te faut lui parler de mariage pour lui faire plaisir (Praz-de-Fort).

**Etym.** Subst. verbal de *maryā*.

**Maryā,** v. a. marier, épouser.

*maryā* (Vd, V, N, B Malleray), *maryā* (F, G), *māryā* (Vd Savigny, influence des formes accentuées sur le radical), *mèryā* (Vd Vallorbe), *mèryā* (N Cerneux-Péq.), *maryè* (B Plagne), *māryā* (B), *maryè* (V Lens, forme douteuse), *maryi* (G Aire-la-Ville). Est-ce dans la chanson populaire citée par Spazier, *Wanderungen durch die Schweiz*, p. 209, que Bridel a pêché la forme *marida* qu'il indique en deuxième ligne dans son *Glossaire* et qui a l'air d'un îlot provençal en pays romand ?

3<sup>e</sup> p. ind. prés. *māryè* (Vd, V, G, N), *mārye* — *mōryè* (F), *maryə* — *maryə* (G), *māryə* (B). 6<sup>e</sup> p. ind. prés. *māryon* (Vd, V, G). Part. passé = inf., sauf Bas-Valais : *maryô*, fém. *maryāyə*.



I. v. a. 1. unir par le mariage. 2. épouser. II. v. réfl. 1. se marier. 2. se fiancer (F Gruyère). III. part. pass. 1. qui est marié, e. 2. époux, épouse, le jour de la noce, allemand *Bräutigam, Braut*, employé souvent au pluriel (voir *èpāo*). Un sens figuré n'est pas attesté dans nos matériaux. Les emplois I, 2 et II, 1 sont dominants dans le langage courant.

I. 1. *Ma mere ne me vouliu maridar*, ...ne veut pas me marier (Spazier, *Wanderungen*, p. 209, dans une chanson de Saint-Gingolph, sans doute d'origine étrangère). *Lə pètabòson m'a maryā*, l'officier d'état-civil m'a m. (Vd). *L a maryā totè sé fəlyè*, il a marié toutes ses filles, se dit d'un homme qui marche les mains croisées derrière le dos; de même avec la négation: *n'a pā maryā*, etc. (Vd Blonay). *È nə vin pò a bè də maryi tèt sé fəlyə*, il ne vient pas à bout, etc. (G Aire-la-Ville). *réstā a maryā*, rester célibataire (Vd Blonay). *Mama, maryā mè, lé tètè mè krèchon*, maman, mariez-moi, mes seins se gonflent (chanson pop. défendue en 1579, voir Bridel, *Gloss.* sous *tété*). *Mon pèrə mè von* (veut) *mariā* (chanson pop. Estavayer). *Quan i'étāi fellie à maryā*, *Lo bon tein que menāvo*, quand j'étais... le bon temps que je menais (*Po recafā*, p. 195). *Mon pèrə kə mè marie* (mot français), *D'ouna drōla dè fason* (chans. pop.; noce comique, où la ceinture de nocés est remplacée par une chaîne d'oignons, la couronne de mariée par un fond de panier, etc.) *Tyin on măriə lé fèyə*, quand on marie les filles (chanson pop. du Jura bernois, *Arch. s. trad. pop.* IV, p. 146).

I. 2. *L a maryā la fəlyə ao notéro*, il a épousé la fille du notaire (Vd). *Lé la fan kə maryè la sāi*, c'est la faim qui épousé la soif; se dit de personnes pauvres qui se marient (Vd Blonay). *Tə măriyèréi on soūlon*, tu épouseras un ivrogne, dit-on à une jeune fille qui se mouille beaucoup en lavant du linge (ib.). *L'avāi prau fan dè la mariā*, il avait bien envie de l'épouser (Favrat, *Mél.*, p. 191). *La maryā l'ardzun*, il a épousé l'argent; il a pris sa femme à cause de sa fortune (Vd Penthalaz). *Maryā tsōja*, marier « rien », une personne pauvre (V Evolène). *Maryā ran*, marier rien, se mésallier (F Broye).



*Kô è-t ə kə tò mār̀yè*, qui est-ce que tu épouses? (V Bagnes). *Mār̀ya lo, lo loouk t'arètèrè proouk*, épouse-le, le loup t'arrêtera assez (la légèreté te passera, V Grône). *On a beintou prau d'ardzein, You! Por maryá sa mie, O gué! Por maryá sa mie* (chanson de fête de vigneron, 1819, *Po recafá*, p. 142). Fr. pop. Il a *marié* sa domestique (Callet); sais-tu que Jacques, le célibataire, va *marier* la fille à Truchet (Humbert); *marier* sa femme (Dupertuis); il a *marié* une institutrice (*Parlons français*); cf. Guillebert, p. 238, Grangier, Péter. Manière de s'exprimer encore très répandue dans toute la Suisse française et au delà (Savoie, Franche-Comté). II. 1. *Sè son maryá in Verdon*, il se sont mariés à Yverdon (Vd Vaugondry). *Sondzon a lòou maryá dèvan d'èihr échè dèrèi lé-z oròlyè*, ils songent à se (leur) marier avant d'être secs derrière les oreilles, avant l'âge (Vd Blonay). *Sè maryá intrə katro lan*, se m. entre quatre planches, mourir, se dit de fiancés qui meurent avant la noce (ib.). *Kan mè su maryá, Mè su maryá dè né, Y'é prāi on.na fèna Asə nāirə k'on korbé*, quand je me suis marié... de nuit, J'ai pris une femme Aussi noire qu'un corbeau (Chanson pop. Vd). *Ché maryá avoué lo pan è la mota*, se m. avec le pain et le fromage, contracter un mariage pauvre (V Evolène). *Mār̀ya tè, tou choudré vouèro kòtè la chū*, marie-toi, tu sauras combien coûte le sel (V Grône). *Sə maryá ä ku də lòtá*, se marier en cul de hotte, se dit quand l'époux va demeurer chez l'épouse (G Bernex). *Sè maryá avèi lou mandzou dè la rəmasə*, se m. avec le manche du balai, ne pas trouver un mari (F Praz-sur-Siviriez). *Tyin tə vè tə mār̀yā*, quand veux-tu te marier? (commencement d'une chanson très répandue dans le Jura bernois; elle peint l'insouciance de la jeunesse: Jeannot, à qui s'adresse cette question, prétend nourrir son épouse de pain blanc, la vêtir de soie, etc., voir *Arch. s. trad. pop.* V, 216 ss.). *Ly'è la filye dè nouthron vejìn ke ch'è mariáye, Din na méjon dè pourètá yó lè jeldáye. O! le bon tin ke l'arè l'èpəojə kan revindrè!* C'est la fille de notre voisin qui s'est mariée, Dans une maison « de pauvreté » où elle est allée.

Oh! le beau temps qu'elle aura l'épouse, quand elle reviendra! (Chanson pop. fribourgeoise qui peint d'une façon poignante la misère d'un ménage pauvre; *Gruy. ill.* IV-V, p. 70; aussi connue dans le canton de Vaud et en Savoie; voir *Po recafé*, p. 200, et Servettaz, *Chans. de la Savoie*, p. 233). *La rêsse dera: mária-tè, Et lo moulin: n'tè mária pas!* La scie dira: marie-toi, et le moulin: ne te marie pas (à un indécis qui ne se résout pas à se marier, Favrat, *Mél.*, p. 226).

Pour se marier à l'état-civil et à l'église, nous avons les expressions suivantes: I (mariage civil): *sè maryā tsī lo pèta-boson*, chez l'officier d'état-civil (Vd); « au civil » p. ex. *u siviłe* (V Lourtier); *an l'êkôl*, à l'école (B et ailleurs, parce qu'une salle d'école sert souvent de local, d'autant plus que l'officier d'état-civil est très souvent choisi parmi le personnel enseignant); *u moulin*, au moulin (Vd Leysin, tournure ironique). II (mariage religieux): à l'église (*mòđi*, F, Vully vaudois), *mòtiə* B, *sarmon* N Noiraigue, *in layzə* V Lourtier, *prīdzo* Vd), ou « devant l'église », *dèvan lo prirə*, le prêtre, V Evolène, « au prêtre »: *ā prēt* B Pommerats, *ā tχuriə* B Séprais.

Tours plaisants pour *se marier* (nous traduisons en français): « faire babiller le ministre » (Vd); « faire le grand saut », c'est-à-dire du haut de la chaire, par la publication des bans, ou faire la « déguillée », chute (Vd); « se tordre le cou » (V, F, B) « se mettre la corde au cou » (partout); « se f... loin », « se tirer loin », « se jeter loin » (V Champéry); « se mettre en une », c'est-à-dire *ensemble* (V Lourtier); *fār pasā la fan du ku pè atrapā la fan dé dā* (dents, G Bernex). Quelques-unes de ces locutions ont évidemment le sens de *se mésallier*, cf. encore *sè məmaryā*.

III. 1. *Nòī maryā*, nouveau marié (Vd Rossinières), *to frā māryā*, tout frais m. (B Vermes). *Chon maryā!* ils sont mariés, se dit ironiquement d'un mariage malheureux (V Evolène). *Maryā sein iđrə épouzā* ou *maryā kəman lè-zòzi*, mariés sans être épousés ou mariés comme les oiseaux, d'un concubinage (F Granges-de-Vesin). *On yādzo maryā, tsakon a də l'aréta-tè*,

une fois marié, chacun a de « l'arrête-toi » (Vd Ormont-dessus).

III. 2. *È m'in mi lə pu ā bou, Po s k étó lə pu nityou, You! Vi-z ä vi d lä märyä. You! Brindyin nô-z amour pēsā!* Ils m'ont mis le plus au bout, Parce que j'étais le plus jeune, You! Vis-à-vis de la mariée. You! Portons la santé à nos amours passés! (B, *Arch. s. trad. pop.* IV, 163).

**Proverbes :** *Que tã sè mǎryè, mau sè mǎryè*, qui tard se m., mal se m. *A la couđita que sè mǎryè, à lezi s'ein repein*, qui se marie à la hâte, s'en repent à loisir. *On è pllie vito* (plus vite) *mariá que bin lodzî*. Variante valaisanne : *On-n è pyé vito byin maryó kè byin denó*, que bien dîné, rassasié. *Po sè peindre et po sè mariá, ne lâi fau pas gran tein pensá* (F : *moujā*), pour se pendre et pour se m.; il n'y faut pas longtemps penser. *Je fau sè mariá po sè fère à bllamá, ie fau muri po sè fère à gabá*, il faut se m. pour se faire (à) blâmer, il faut mourir pour se faire (à) louer. *Ci que mǎryè onna galéza fènna, ein mǎryè duvè*, celui qui épouse une femme jolie, en épouse deux (non seulement la jolie, mais la laide qu'elle deviendra plus tard) (V Lens, avec plus de force concise : *Marya zènta* (jolie), *marya daou*). *Terra mǎryè merda et l'ardzein poutè dzein*, la terre s'attache à m. et l'argent allie les vilaines gens. Variante du Valais ; *(ki) mǎryè tèra, mǎryè mèrda*, qui épouse de la fortune, épouse des occasions de soucis. *Lè louï d'or marian lè tiu tor*, les louis d'or accouplent (même) les c... tordus. *Mau sè mariá, mau sè pa mariá. Mariáđè-vo, mariáđè-vo pa. Mó lè motzè, mó lè tavan; mó le piau, mó lè molan, Diabllo l'on, diabllo l'autro*, que vous vous mariiez ou pas, mauvaises les mouches, mauvais les taons, mauvais les poux, mauvaises les teignes, au diable l'un, au diable l'autre. *Maria-tè, ne tè maria pa, Assura que te t'ein repeintra*, marie-toi, ne te marie pas, il est sûr que tu t'en repentiras (*Po-recafá*, p. 400-402). *I fá bon mariá dés villié, òn sè mǎriè prau sovein*, il fait bon épouser des vieilles, on se marie (au moins) assez souvent (*Rec. Corbaz*, p. 52). *Ci kə sè mǎryè sin èchin, n'in-n arè jamé rin*, celui qui se marie sans escient, n'en aura jamais rien (Vd Pailly). *Lè*

*fəlyè a maryā san pənāblyə a gardā*, les filles à marier sont pénibles à garder. *Kó a dai fəlyə a maryā, lai fó də l'ərdzè a plyantā*, qui a des filles à marier, il lui faut de l'argent à planter (à l'origine: à plenté = en masse; Vd Ormont-dessus). *Fó maryā lə lāu po l'arédā*, il faut m. le loup pour l'arrêter. *Fó éihra dou po sé maryā, yon é yəna*, il faut être deux pour se m., un et une, disent les parents à leurs enfants impatientes de se m. *Kan chə maryon, chon pròouk rətso*, quand on se marie, on est (toujours) assez riche (V Grône). *Tòt chə māryè è tòt chə kouèt, Chòf yò è li moulet* (ou: è li tsivrijouèt), tout se marie et tout se ramasse, sauf moi et le mulet (le hibou), lamentation des filles à marier (V Anniviers). *Marya ta fəlyè a boun san, Plyanta ta vənyè a boun plyan*, marie ta fille à bon sang, plante ta vigne de bon plant (G Hermance). *Maryā vuto ou tā, Chovin lè ch'achoupā*, marier vite ou tard, souvent c'est se tromper (F Lessoc). *El è as vit arivā d sə maryā kə də pètā*, il est aussi vite arrivé, etc. (N Savagnier). *Su kə s măriə fè bin, èpè su kə s măriə p fè inkò mè*, celui qui se marie fait bien, et (puis) celui qui (ne) se marie pas fait encore mieux (B Séprais). *Lə djoué də lä Sin Dni, l'ouər sə măriə an miənè*, le jour de la Saint-Denis, le vent se marie (= ?) à minuit (B Epauvillers). *Märyā ā bon, min d sə rmäryā n vā dyār*, (se) m. est bon, mais de se remarier ne vaut guère (B Develier). *Stu k măriə in fō pò son bin, vè pédrə lə bin, min l fō dmōrə*, celui qui épouse un fou pour son bien, perdra le bien, mais le fou reste (B Bourignon). *S ā tyin lä bächatə ä märyā k an tròvə l pu də djindrə*, c'est quand la fille est mariée qu'on trouve le plus de gendres (ib.).

Voir d'autres proverbes sous *maryādzo, fəna, èpāo*.

**Hist.** maritare, proprement « pourvoir d'un mari », prend dès la haute latinité le sens de *conjoindre*. C'est probablement grâce à la confusion de *mariage* et *noces*, qui est générale, que s'établit sur un terrain plus restreint celle de *marier* avec *épouser*. Ce dernier, ainsi que le mot *mari* (remplacé par *homme*) est très peu usité chez nous.

**Encycl.** Se marier, c'est le rêve de toute jeune fille. Aussi employait-on jadis toute sorte de moyens pour savoir si ce vœu se réaliserait, et nous ne saurions affirmer que toutes ces pratiques soient complètement abandonnées. I. **Oracles**: Les filles effeuillent une grande marguerite des champs en disant: *maryâ, pâ maryâ, restâ falya, vâni mouin.na* (devenir nonne); le mot qu'on prononce en arrachant le dernier pétale est décisif (F; B Plagne, où l'on dit plus simplement: *maryè, pè maryè*). Si le résultat est négatif, on est renvoyé d'une année (B). S'il est positif, on lance en l'air les étamines de la marguerite, préalablement bien séparées les unes des autres: le nombre d'étamines retombant sur le dos de la main est celui des enfants qu'on aura. Dans le canton de Fribourg, on fait le même jeu avec les pétales et les pistils qu'on dispose sur la main: les pistils jaunes qui retombent sur le dos de la main indiquent le nombre des garçons qu'on aura, les pétales celui des fillettes. — Il faut mettre un trèfle à quatre feuilles sous le gros orteil avant de se chausser: la première personne qu'on rencontrera sera le futur conjoint ou la future conjointe (V Bagnes). — La jeune fille qui désire se marier va déposer au mois de mai, à la tombée de la nuit, une branche de gui au pied de la roche qui forme la caverne de Faira (Jura bernois). Les garçons qui la surprennent ne manquent pas de lui crier: *to i rvä* (tu y revas, *Arch. s. trad. pop.* VII, 174-175). — Qui réussit à compter neuf étoiles pendant neuf soirées consécutives se mariera dans l'année (neuvaine des étoiles, V Bagnes). — La veille de Noël (à minuit) est particulièrement apte à éclairer les amoureux. C'est le moment qu'on choisit pour verser du plomb fondu dans un vase plein d'eau. Si le plomb reste massif, cela indique la richesse; s'il se désagrège en fragments, la pauvreté; dans la forme qu'il prend on reconnaît, en y mettant un peu de bonne volonté, un instrument aratoire, une arme, un ustensile de ménage, ce qui indique la condition du futur. Autrefois, au temps des petites fenêtres encadrées de plomb, ce métal ne manquait pas dans les

familles. On avait aussi l'habitude de fondre à domicile les balles de fusils. A défaut de plomb, on fondait de la cire (qui se trouvait dans chaque panier à ouvrage tant qu'on cirait encore le fil à coudre). Si les gouttelettes de cire s'accostaient dans l'eau, c'était un signe de mariage; si elles semblaient se fuir, un présage du contraire. — A la même heure, les filles s'approchaient « à reculons » du tas de bois bien amoncelé sous l'auvent et en retiraient une bûche, la première que la main touchait. Si la bûche était belle, droite, le futur serait de belle stature; si elle était recourbée, noueuse, il serait d'humeur difficile. Il fallait ensuite aller frapper de cette bûche à l'étable à porcs. Si le cochon ne répondait pas, le mari serait facile à mener; s'il grognait, il serait grincheux. Inutile de dire que les filles prenaient garde de ne pas frapper trop fort (Vd, B, voir *Bull. du Gloss.* IV, 24). — On pouvait aussi consulter une aiguillée de fil qu'on avait filée pendant que la « retraite » (le couvre-feu) sonnait, et qu'on attachait, en cachette et sans lumière, à une croisée de chemins. Le premier qui passait et qui cassait le fil était le futur (Vd.). — On rêvait de son futur en disant le soir de Noël trois fois l'oraison dominicale et en montant dans son lit en lui tournant le dos (Vd Vallée de Joux). — La coutume existe encore de se faire *virio lé kätch*, tourner les cartes, par quelque commère passant pour s'y connaître (B et ailleurs). — La veille de l'an, en entendant frapper les douze coups de minuit, il fallait écrire son nom. On voyait alors en songe l'image du futur (Vd Le Chenit). —

**II. Prédications :** Pour être sûres de trouver un mari, les jeunes couturières mettaient de leurs cheveux dans l'ourlet d'une robe de mariée (ib.). — La personne à qui l'on verse à boire la dernière goutte d'une bouteille se mariera dans l'année (G Bernex). — Si, le jour des Brandons, un garçon et une jeune fille sautent le feu sans le toucher, ils se marieront (ib.). — Le garçon dont une fille rêve le soir de la messe de minuit, deviendra son mari (ib.). — La fille d'honneur qui reçoit de la mariée un bout de son voile et un bouton de sa couronne, se

mariera dans les douze mois suivants (ib.). — On recommande partout aux jeunes filles de ne pas entamer une miche de pain ni un morceau de beurre moulu, si elles ne veulent pas risquer de coiffer sainte Catherine. — Trop aimer les chats empêche de se marier (Vd Ormonts).

Dans plusieurs parties de la France, on a découvert des traces d'un rite curieux : les filles désireuses de se marier dans l'année montaient sur une roche doucement inclinée et se laissaient glisser du haut en bas. Si elles ne s'écorchaient pas, elles se croyaient assurées de trouver bientôt un mari. M. Sébillot croit que la *Pirra Lozenza*, en Valais, sur laquelle les bergers s'amuse encore à glisser (selon B. Reber, *Bull. Soc. d'Anthropologie*, 1903, 33), a pu servir autrefois au même but (*Le Folk-Lore de France*, I, 338).

Voir d'autres traits de superstition concernant le mariage sous *maryādzō*, *Encycl.*

L. GAUCHAT.



## LES ÉQUIVALENTS D'« IMPORTUNER »

DANS LE PARLER SUISSE ROMAND<sup>1</sup>



Le parler de la Suisse romande — l'auteur de ces lignes connaît surtout celui de Neuchâtel — renferme une jolie collection de termes, plus ou moins pittoresques, pour rendre l'idée d'« importuner » quelqu'un. Nous avons une trentaine de façons de dire : « Vous m'ennuyez ! » qui toutes, sous leur apparente synonymie, comportent des nuances souvent expressives. Au reste, le français d'outre-Jura, même abstraction faite de l'argot, n'est guère moins riche en termes, en nuances et en images exprimant des idées analogues. A côté d'*impor-*

<sup>1</sup> La substance de cet article est tirée d'un glossaire du français suisse romand en préparation.